

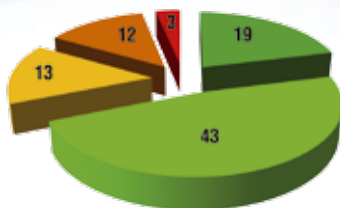
Janvier - Février - Mars  
2011



# PICOLET AIR

Gratuit

Bulletin trimestriel  
de la qualité  
de l'air  
en Guyane  
Numéro 30  
(1<sup>er</sup> trimestre 2011)



Qualité de l'air majoritairement  
bonne à Cayenne  
(en nombre de jours)



Orthoplan Ile de Cayenne  
(Cayenne, Matoury, Rémire-Montjoly)

SIAGE

## édito

### sommaire

Mesures de la station fixe  
de Cayenne (EDF Jubelin)

P. 2-3

Autres Mesures

P. 4

Chers lecteurs,

2011, est une année qui s'annonce faste et prometteuse pour le développement du réseau de surveillance de la qualité de l'air. De nouveaux partenariats ont vu le jour ou sont en cours d'émergence. Nous espérons juste que nos projets aboutissent et que l'ORA devienne un outil incontournable pour l'ensemble des acteurs et décideurs de notre territoire.

La qualité de l'air de ce trimestre a été majoritairement bonne. Mais comme prévu, les poussières provenant du Sabara, présentes dans notre département ont affecté notre atmosphère en dégradant notre indice de la qualité de l'air. Le seuil d'information de  $80\mu\text{g}/\text{m}^3$  sur 24h a été dépassé 3 fois.  $93\mu\text{g}/\text{m}^3$  a été le maximum journalier atteint.

Quant à la valeur limite européenne de  $50\mu\text{g}/\text{m}^3$ , elle a été dépassée 15 fois en ce premier trimestre !

La semaine du développement durable est annoncée du 01 au 07 avril et se prépare activement. A suivre dans le prochain numéro.

Bonne lecture !

Rodolphe SORPS,  
Président de l'ORA de Guyane



illustration : Le Toit à vache

La Loi sur l'Air et sur l'Utilisation Rationnelle de l'Energie (LAURE) du 30 Décembre 1996 reconnaît à chacun le droit de respirer un air qui ne nuise pas à sa santé...

# Mesures de la station fixe d'EDF Jubelin de Cayenne

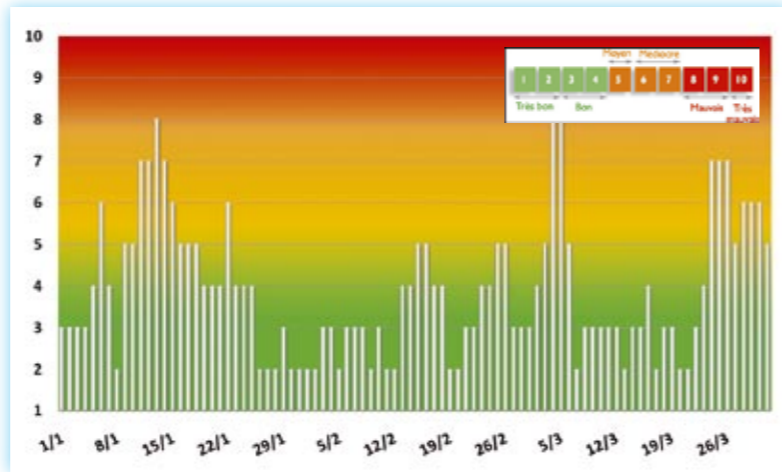
**Calcul de l'indice de la qualité de l'air**

**Rappel**

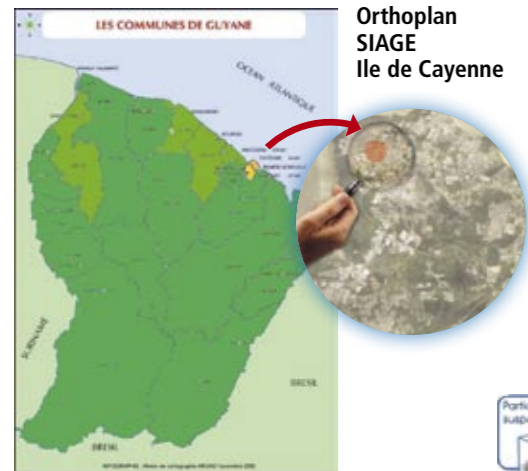
Le plus élevé des 4 sous-indices, déterminés par des valeurs moyennes des polluants PM10, O<sub>3</sub>, NO<sub>2</sub>, SO<sub>2</sub>, définit l'indice de la qualité de l'air.



## Indice de la Qualité de l'air



La qualité de l'air de ce trimestre a été majoritairement bonne malgré la présence des poussières provenant du Sahara. Ces dernières ont fortement affecté notre atmosphère en impactant les concentrations de PM10 et en dégradant l'indice de la qualité de l'air. Le seuil d'information de 80µg/m<sup>3</sup> sur 24h a été dépassé 3 fois. 93µg/m<sup>3</sup> a été le maximum journalier atteint. Quant à la valeur limite européenne de 50µg/m<sup>3</sup>, elle a été dépassée 15 fois en ce premier trimestre !

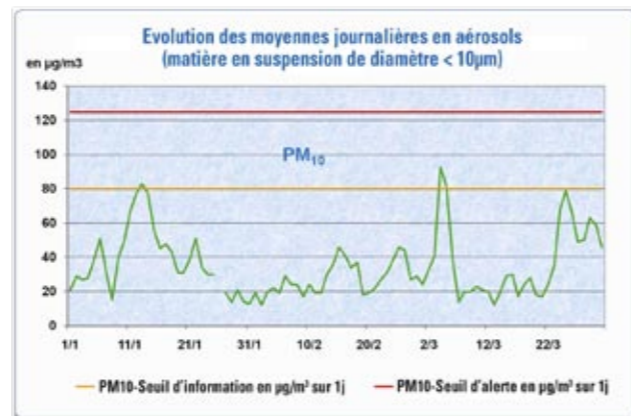


Orthoplan SIAGE Ile de Cayenne



## Particules fines de diamètre inférieur à 10µm PM<sub>10</sub>

Elles proviennent essentiellement du trafic automobile et des activités industrielles. Elles peuvent pénétrer profondément dans les voies respiratoires. Des phénomènes naturels épisodiques peuvent provoquer une augmentation des concentrations en PM10.



## Ozone O<sub>3</sub>



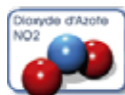
Il provient de la réaction des polluants en présence de rayonnement solaire et d'une température élevée. Il provoque toux, altération pulmonaire, irritations oculaires.

## Dioxyde de soufre SO<sub>2</sub>



Il provient essentiellement de la combustion du fioul et du charbon. Il irrite les muqueuses, la peau et les voies respiratoires supérieures.

## Dioxyde d'azote NO<sub>2</sub>



Il provient essentiellement des installations de combustion (centrales thermiques) et à 60% du trafic automobile. C'est un précurseur de l'ozone. Il affecte les fonctions pulmonaires et favorise les infections.

Tous les soirs, votre bulletin de l'air sur France TV 1ère



## Par rapport aux seuils réglementaires



Texte de référence : Décret 2010-1250 du 21 octobre 2010 et Directive 2008/50/CE du 21 mai 08

| Polluants                         | Ville   | Date/Heure Maximum horaires sur le trimestre                | Date/Heure Maximum horaires 2011                            | Réglementation Pour la santé humaine  |
|-----------------------------------|---------|---|---|---|
| Dioxyde d'azote NO <sub>2</sub>   | Cayenne | 07/01/2011 08:00<br>45 µg/m <sup>3</sup>                    | 07/01/2011 08:00<br>45 µg/m <sup>3</sup>                    | Seuil d'information : 200 µg/m <sup>3</sup><br>Seuil d'alerte : 400 µg/m <sup>3</sup> ou 3 jours de seuil d'information |
| Ozone O <sub>3</sub>              | Cayenne | 20/01/2011 04:00<br>48 µg/m <sup>3</sup>                    | 20/01/2011 04:00<br>48 µg/m <sup>3</sup>                    | Seuil d'information : 180 µg/m <sup>3</sup><br>Seuil d'alerte : 240 µg/m <sup>3</sup> (sur 3 heures consécutives)       |
| Dioxyde de soufre SO <sub>2</sub> | Cayenne | 08/01/2011 06:00<br>22/03/2011 13:00<br>7 µg/m <sup>3</sup> | 08/01/2011 06:00<br>22/03/2011 13:00<br>7 µg/m <sup>3</sup> | Seuil d'information : 300 µg/m <sup>3</sup><br>Seuil d'alerte : 500 µg/m <sup>3</sup> (sur 3 heures consécutives)       |

| Polluants                   | Ville   | Date/Max journalier sur le trimestre | Nombre de jours de dépassements pendant le trimestre | Date/Max journalier 2011          | Nombre de jours de dépassements 2011 | Réglementation Pour la santé humaine   |
|-----------------------------|---------|--------------------------------------|--|-----------------------------------|--------------------------------------|--|
| Poussières PM <sub>10</sub> | Cayenne | 04/032011<br>93 µg/m <sup>3</sup>    | 15   | 04/032011<br>93 µg/m <sup>3</sup> | 15                                   | Valeur limite européenne : 50 µg/m <sup>3</sup><br>(Valeur journalière à ne pas dépasser plus de 35 fois par an) |
|                             |         | 04/032011<br>93 µg/m <sup>3</sup>    | 3  | 04/032011<br>93 µg/m <sup>3</sup> | 3                                    | Seuil d'information : 80 µg/m <sup>3</sup> sur 24h00   |
|                             |         | /                                    | 0  | /                                 | 0                                    | Seuil d'alerte : 125 µg/m <sup>3</sup> sur 24h00   |

| Polluants                    | Ville   | Moyenne sur le trimestre | Moyenne 2011         | Réglementation Pour la santé humaine   |
|------------------------------|---------|--------------------------|----------------------|--|
| Poussières PM <sub>2,5</sub> | Cayenne | 11 µg/m <sup>3</sup>     | 12 µg/m <sup>3</sup> | Obligation en matière de concentration relative à l'exposition qui doit être respectée en 2015 : 20 µg/m <sup>3</sup> en moyenne annuelle civile pour l'IEM* |

\* IEM : Indicateur d'exposition moyenne, calculé par chaque pays en considérant un ensemble de stations représentatives de la pollution urbaine de fond dans les agglomérations et les zones urbaines.

Le dispositif de surveillance est composé de 2 stations de mesures (1 fixe et 1 mobile) et de 8 analyseurs fonctionnant 24h/24



# Autres mesures

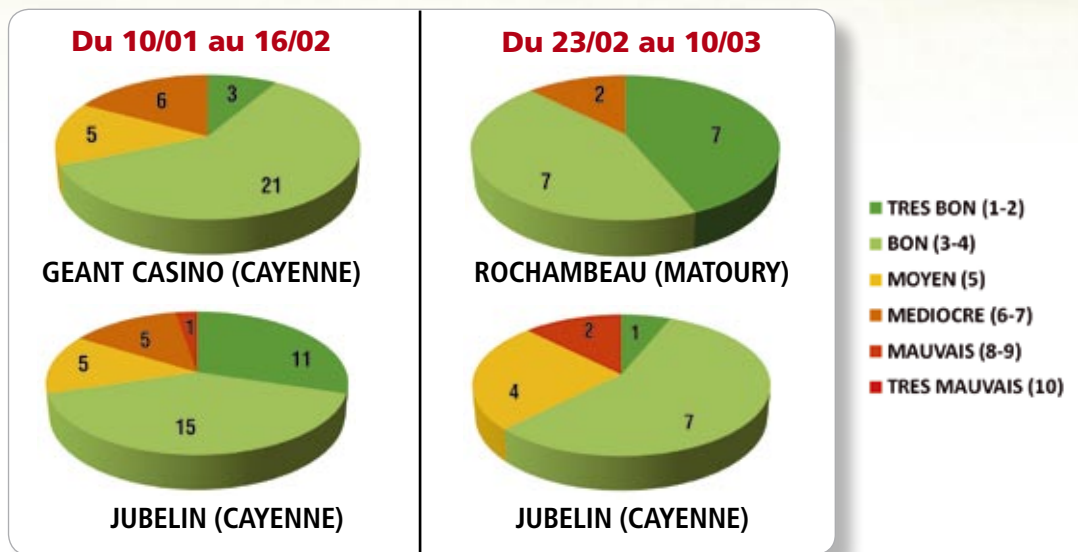


## CALENDRIER DE LA STATION MOBILE

| DATE       |            | SITES                         | TYPOLOGIE              | POLLUANTS  |
|------------|------------|-------------------------------|------------------------|--|
| DEBUT      | FIN        |                               |                        |  |
| 10/01/2011 | 16/02/2011 | GEANT Casino (Cayenne)        | Trafic                 | PM10, NO <sub>2</sub> , O <sub>3</sub> , SO <sub>2</sub> |
| 23/02/2011 | 10/03/2011 | Aéroport Rochambeau (Matoury) | Observation spécifique | PM10, NO <sub>2</sub> , O <sub>3</sub> , SO <sub>2</sub> |
| 21/03/2011 | -          | EDF Baduel                    | Trafic                 | PM10, NO <sub>2</sub> , O <sub>3</sub> , SO <sub>2</sub> |

### QUALITÉ DE L'AIR EN NOMBRE DE JOURS

On observe dans l'ensemble que la qualité de l'air est moins bonne en «centre ville, zone urbaine» qu'en périphérie. Les jours où les brumes sahariennes sont les plus intenses, la dispersion y est moindre. Par ailleurs, les conditions météorologiques peuvent être différentes selon les sites.



Nos partenaires contribuant à la surveillance de la qualité de l'air par leur action



« La qualité de l'air, c'est la qualité de vie. L'affaire de tous ! »

Bulletin téléchargeable sur : [www.ora-guyane.org](http://www.ora-guyane.org)



**Directeur de publication :**  
Rodolphe SORPS, Président de l'ORA de Guyane  
**Rédaction pour ce numéro :**  
Kathy PANECHEU-PULCHERIE, Directrice de l'ORA de Guyane  
Dépôt légal : Mai 2011  
**Conception et réalisation :** iliko  
N° ISSN : 1762-4770 - Tirage : 1000 exemplaires

**ORA de Guyane**  
Pointe Buzaré-BP 1059-97345 Cayenne cedex  
Téléphone : 05 94 28 22 70 - Télécopie : 05 94 30 32 58  
Messagerie : [ora.973guyane@orange.fr](mailto:ora.973guyane@orange.fr)